



## **FRAIS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation et la ventilation du montant des frais réclamés par notre école.

### **1) Les frais scolaires obligatoires**

- Cours de natation : entrée à la piscine à 2,00€ (pendant un trimestre)
- Activités culturelles et sportives (théâtre, cinéma, fêtes, visites, excursion d'un jour, activités semaine culturelle) : de l'ordre de 50,00€ à 100,00€ pour une année scolaire en fonction des options choisies et de l'année scolaire dans laquelle l'élève se trouve
- Frais de photocopies et de reproduction (selon les options choisies) : 75,00€ maximum
- Prêt de livre, d'équipement et d'outillage : différents selon les options mais avec un maximum de 50,00€
- 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année : voyage d'option pour les sections Arts - Bio - Eco : entre 150 et 300,00€ en fonction de l'option

### **2) Les frais scolaires facultatifs (Achats groupés pour vous permettre de bénéficier du meilleur prix pour ces articles)**

- T-shirt de gymnastique de couleur bleu au logo de l'école : 8,00€
- Achats de livres d'exercices pré-imprimés : différents selon les options mais avec un maximum de 70,00€
- Calculatrice casio graph35+E pour les sections générales et techniques de transition : 80,00€
- Consommables pour la section des cours de cuisine : maximum 75,00€
- Carte d'étudiant en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> : 1,00 €
- Location de casier : 5,00 € et caution casier 10,00 €
- Location de casier esthétique : 6,00 €
- Caution matériel esthétique en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> : 50,00 €
- Achats de matériel esthétique et artistique : à voir sur les documents d'intentions pédagogiques de la section
- Soins esthétiques propres à la section esthétique : à voir sur les documents d'intentions pédagogiques de la section

### **3) Les voyages de plusieurs jours**

- 4<sup>ème</sup> année – Voyage à destinations européennes (proches) : 250,00€
- 6<sup>ème</sup> année – Voyage rhétos 550,00€
- 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> année voyage humanitaire – 1150,00€
- 5<sup>ème</sup> – Retraite – 150,00€

Ces montants vous seront facturés en trois fois : dans le courant des mois d'octobre, février et mai. Des acomptes voyage seront réclamés à d'autres périodes supplémentaires (septembre et décembre) afin d'échelonner les paiements.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. (Possibilité d'échelonnement)

Le talon ci-joint est à remettre au titulaire le lendemain de la rentrée.

✂-----

J'ai bien pris connaissance du document sur l'estimation des frais scolaires pour l'année 2019-2020.

Nom : ..... Prénom : ..... Signature : .....

Responsable de l'élève : ..... Classe : .....